



Présentation brève et synthétique du compte administratif 2022 de la Mairie de SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au Compte Administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes réalisées sur l'année 2022. Par cet acte, le Maire, ordonnateur, présente un bilan de l'année écoulée.

Le compte administratif 2022 peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

La commune de SAINT-AMANT-ROCHE-SAVINE dispose de 6 budgets : son budget principal et 5 budgets annexes qui regroupent des recettes et dépenses liées à certaines activités : le CCAS, l'animation touristique, l'assainissement collectif et la gestion des sections de bois.

Ces budgets sont divisés en sections de fonctionnement et d'investissement. D'un côté, la gestion des affaires courantes et de l'autre, la section d'investissement qui est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme et concernant des actions exceptionnelles.

1. Budget Général

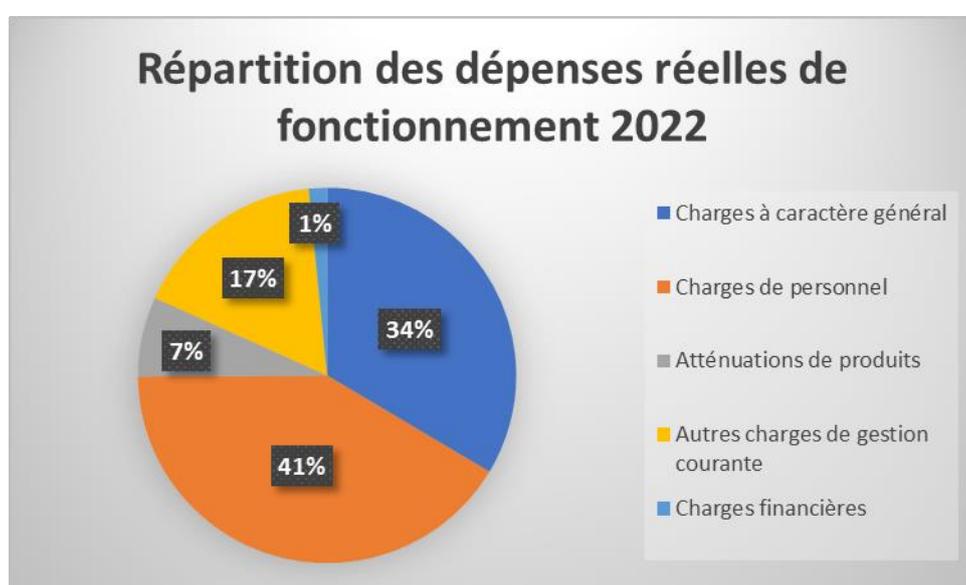
1.1. Section de fonctionnement

1.1.1. Dépenses

En 2022, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 929 121,61 €. Elles comprennent toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services de la commune et se sont réparties comme suit :

Dépenses de fonctionnements (par chapitre)	Principaux postes	Montants
Charges à caractère général	Achat repas cantine, électricité, combustibles, carburants, eau, entretien des bâtiments et véhicules, fournitures administratives et scolaires, assurances, locations matériels, déneigement, maintenance chaudières et informatique, frais affranchissement et télécommunication, cotisations diverses, taxes foncières...	178 588,35 €
Charges de personnel	Salaires des agents titulaires et contractuels ainsi que les charges salariales et patronales + frais annexes comme la médecine du travail	219 889,89 €

Atténuation de produits	Reversement à la communauté de communes pour l'exercice de différentes compétences : SPANC, SDIS, Enseignement musical, centre de loisirs...	36 535,31 €
Charges financières	Intérêts d'emprunts et frais de ligne de trésorerie	8 307,99 €
Autres charges de gestion courantes	Indemnités aux élus, subventions aux associations, versements aux budgets annexes, contributions au Parc, à la mission locale et au cinéparc	88 634,79 €
Opérations d'ordre	Opérations non financières entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation de biens. Ces opérations ont été importantes cette année du fait de la vente du bar-restaurant Le Savine	397 125,28 €

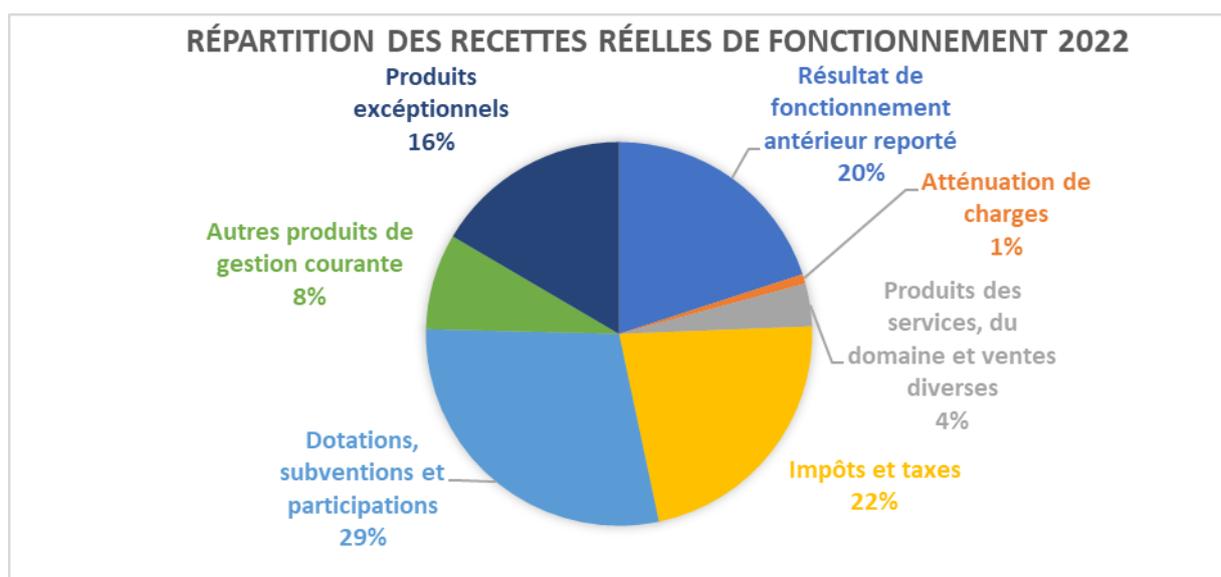


1.1.2. Recettes

En 2022, les recettes de fonctionnement se sont élevées à 1 236 233,27 € et se sont réparties comme suit :

Recettes de fonctionnements (par chapitre)	Principaux postes	Montants
Résultat de fonctionnement	Résultat de fonctionnement 2021 reporté en 2022 sur la section de fonctionnement	190 378,93 €
Atténuation de charges	Remboursement de la rémunération du personnel absent et du supplément familiale de traitement	7 686,43 €
Opération d'ordre	Opérations non financières entre le budget de fonctionnement et d'investissement permettant de constater la dépréciation de biens. Ces opérations ont été importantes cette année du fait de la vente du bar-restaurant Le Savine	282 605,76 €
Produits et services	Charges des logements communaux, redevance d'occupation du domaine public par EDF et Orange, concessions dans le cimetière, cantine scolaire	34 346,59 €

Impôts et taxes	Taxes foncières et d'habitation, divers fonds versés par l'Etat	212 806,94 €
Dotations et participations	Dotations de l'état, compensation de la TVA sur certaines dépenses 2021 de fonctionnement, aides sur les contrats aidés, versement des communes alentours pour la participation à l'école primaire	273 855,69 €
Autres produits de gestion courante	Locations des logements communaux	77 050,89 €
Produits financiers et exceptionnels	Vente du tractopelle bar-restaurant le Savine, don testamentaire de Mme Renée GOUVERNEYRE et remboursements divers	157 498,92 €



1.2. Section d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

1.2.1. Dépenses

Les dépenses d'investissement 2022 se sont élevées à 943 165,69 €. Les principales dépenses d'investissement réalisées ont été les suivantes :

- Remboursement du capital des emprunts : 79 692,49 €
- Travaux d'aménagement du parc des copains du monde : 400 086,57 € (ce montant comprend également des travaux effectués en 2021)
- Travaux de voirie (La Valatie-La Grange Neuve et La Fayolle-Les Chapioux) : 62 489,39 €
- Panneaux pour la mise en place des adresses dans les villages : 6 043,38 €

- Financement du raccordement en eau potable à Balance à la mairie de Fournols : 1 000,00 €
- Rénovation d'un appartement de l'ancienne gendarmerie : 4 912,81 €
- Achat de mobilier pour l'école : 5 560,71 €
- Achat d'un tracteur : 71 400,00 €
- Achat de matériel : saleuse (10 161,60 €), 2 paires de chaînes de déneigement (4 113,10 €), illuminations de Noël (1 496,80 €), etc.

1.2.2. Recettes

Les recettes d'investissement se sont élevées à 704 768,56 € et étaient composées de :

- Fonds de Compensation de la TVA : 3 975,34 €
- Subventions pour les travaux d'aménagement du parc des copains du monde : 60 680,00 €
- Opération d'ordre : 397 125,28 €
- Subventions inscrites en « reste à réaliser 2022 » 148 874,00 €
- Annulation de mandats 2021 (pour changement d'imputation) : 167 526,30 €

2. Budget CCAS

Le budget du CCAS a été clôturé avec un déficit de fonctionnement de 446,01 €. Ce budget ayant été dissous au 31 décembre 2022, le déficit sera intégré au budget primitif 2023 du budget général.

Le montant des dépenses 2022 s'est élevé à 7 556,61 € et se répartie comme suit : participation à la cantine (3 803,00 €), manifestations pour les ayants droits du CCAS (2 064,05 €), participations à la téléassistance (1 264,56 €), cotisations au CLIC et au FSL (225 €), secours d'urgence (200 €).

Les recettes de 2022 sont totalisées pour un montant de 7 110,60 € et correspondent au résultat 2021 reporté (270,97 €), au versement de la commune (5 063,43 €), à la participation de l'état à la cantine (1 407,00 €) et à la vente de 4 concessions dans le cimetière (369,20 €).

3. Budget animation touristique

Le budget animation touristique regroupe toutes les dépenses liées à l'animation et au tourisme dans notre commune comme les frais liés au point service, au centre de loisirs, aux animations culturelles ou encore au village vacances.

Il a dégagé en 2022 un excédent de fonctionnement de 2 918,17 € et un excédent d'investissement de 2 000,00 €.

3.1. Section de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont été de 138 253,69 € et se sont décomposées comme suit :

- 34 237,41 € de charges à caractère général (chauffage, électricité, fournitures administratives, fêtes et cérémonies, budget culture, frais de télécommunication, taxe foncière...)
- 17 959,25 € de frais de personnel
- 78 839,87 € d'autres charges de gestion courante (versement à la SPL, au syndicat touristique du Livradois et à l'association Le Spore Fait Vivre)

- 5 217,16 € de charges exceptionnelles (versement au Syndicat Touristique du Livradois pour le remboursement de l'assurance du village vacances).

Les recettes de fonctionnement de 2022 ont été de 141 171,76 €. Elles correspondent à des redevances (photocopies au point service), au remboursement sur rémunération du personnel, à des participations, subventions et dotations (de la CCAS EDF (environ 87 500 €), du CCE SNCF (environ 8 000 €) et du budget général) et à la location de la salle des fêtes.

3.2. Section d'investissement

Les dépenses d'investissement se sont élevées à 4 384,45 € et correspondent uniquement au solde d'exécution négatif de 2021.

Les recettes, d'un montant de 6 384,45 €, correspondent à l'excédent de fonctionnement capitalisé (4 384,45 €) et au montant des amortissements de l'année (2 000,00 €).

4. Budget assainissement

Le budget assainissement regroupe toutes les dépenses et recettes liées à l'assainissement collectif du bourg. Les dépenses correspondent principalement au frais d'entretien du réseau et les recettes aux redevances versées par les usagers.

4.1. Section d'exploitation

En 2022, la section d'exploitation dégage un excédent de 12 188,55 €.

Les dépenses d'exploitations sur le budget assainissement représentent 30 447,34 € et se décomposent comme suit :

- 6 439,98 € de charges à caractère général ;
- 1 927,00 € de charges de personnel ;
- 309,83 € de charges financières (frais d'emprunts) ;
- 1 932,00 € d'atténuation de produits (reversement de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte) ;
- 23 697,53 € d'opération d'ordre de transfert entre section.

Les recettes ont été de 43 122,41 € en 2022. Celles-ci se composent principalement des redevances d'assainissement collectif et pour modernisation des réseaux de collecte (17 186,10 €) et du résultat d'exploitation de 2021 reporté (21 200,31 €)

4.2. Section d'investissement

En 2022, les travaux effectués concernaient le raccordement du lotissement le Clos des sœurs au réseau d'assainissement collectifs. Cette dépense s'est élevée à 10 855,30 €.

A cela s'ajoutent d'autres dépenses comme les remboursements de capital d'emprunt (6 631,38€) et des opérations d'ordres (4 736,00 €)

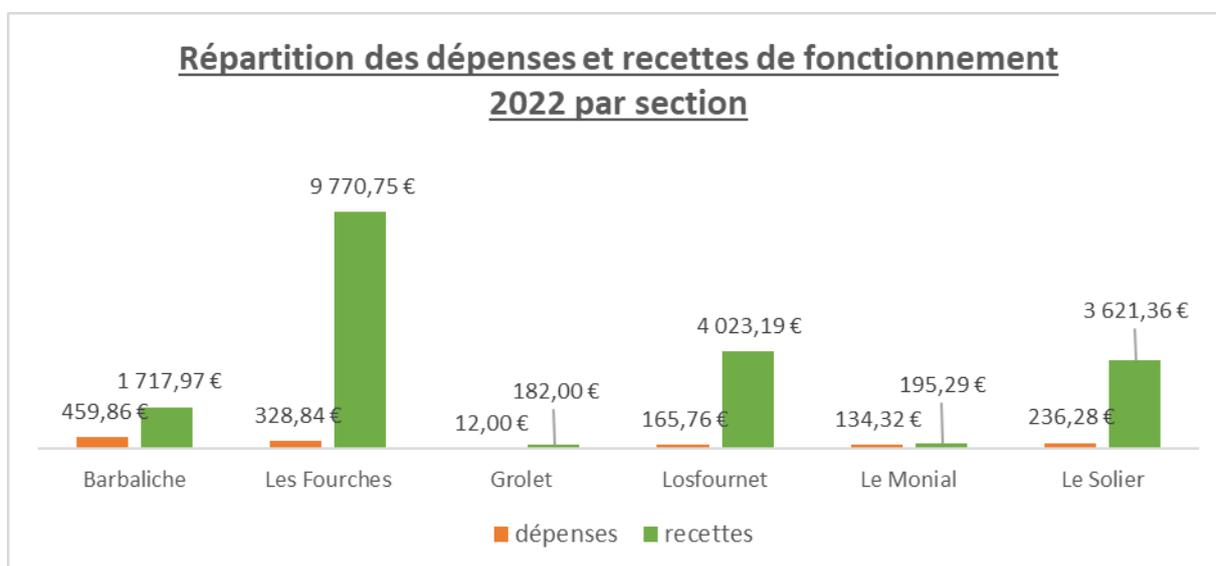
Les recettes d'investissement de 2022 ont été de 34 129,35 € et correspondent principalement à des opérations d'ordre de transfert entre sections (dotations aux amortissements).

5. Budget bois

5.1. Section de fonctionnement

A la clôture de l'exercice 2022, le budget bois était excédentaire de 18 172,20 € en fonctionnement et déficitaire de 2 416,03 € en investissement.

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées à 1 338,36 € (ce qui correspond principalement au paiement des taxes foncières et aux versements à l'ONF) et les recettes à 19 510,56 € (correspondant au résultat de fonctionnement 2021 reporté et à une coupe de bois sur la section du Solier).



5.2. Section d'investissement

La section d'investissement du budget bois concerne la section des Fourches.

Les recettes, d'un montant de 16 916,60 € sont dues à l'excédent de fonctionnement 2021 capitalisé en investissement et au remboursement d'une partie de la TVA sur les travaux 2021.

Les dépenses, quant à elles, se sont élevées à 19 332,66 € (dont 14 532,66 € de solde d'exécution 2021 reporté) et ont permis la réalisation des travaux suivants :

- Réfection de l'enrobé rue Teyras de Grandval (4 800,00 €)

6. Lotissement

Le budget lotissement, créé en 2022, a pour objectif de retracer toutes les écritures liées au lotissement le Clos des sœurs. En dépenses, 6 884,80 € de travaux HT ont été réalisés pour la viabilisation des derniers terrains à vendre (arpentage, eau et électricité).

Concernant les recettes, un lot d'un montant de 10 500,00 € HT a été vendu.